

3 juin 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis-clos et en visio-conférence, le mercredi 3 juin 2020 à 20 heures. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents en visio-conférence les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel
District numéro 2 : Jasmin Boucher
District numéro 3 : Denis Filiatrault
District numéro 4 : Gilbert Perreault
District numéro 5 : Geneviève Poirier
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent en visio-conférence.

MOT DE BIENVENUE

ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 6 mai 2020 tenue à huis-clos et en visio-conférence
- 04- Correspondance
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 29 avril au 28 mai 2020
- 05- Administration
 - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 juin 2020
 - 5.2 Renouvellement de l'entente tripartite relative au programme de Supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis – Résidence D'Ailleboust
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 avril au 20 mai 2020
 - 6.2 Embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et environnement
 - 6.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher
 - 6.4 Avis de motion d'un règlement de tarification relatif à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
 - 8.1 Installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs
 - 8.2 Amnistie des frais de retard des abonnés de la Bibliothèque Louise-Amélie-Panet engendrés dans le contexte de la COVID-19
 - 8.3 Tenue d'un camp de jour estival pour la période du 29 juin au 21 août 2020
 - 8.4 Embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2020
 - 8.5 Approbation déconfinement activités loisirs et culture

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 avril au 20 mai 2020
- 9.2 Octroi d'un contrat pour le traçage de 52 km de lignes de rue pour l'exercice financier 2020
- 9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un avis géotechnique pour des travaux de stabilisation de talus projetés sur un tronçon de la rue Bernard
- 9.4 Fin de probation de monsieur Dominic Durand, contremaître adjoint du service des Travaux publics

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

Madame Françoise Boudrias débute la séance à 20 h 00, elle constate le quorum et déclare que la séance est ajournée afin de permettre aux membres du conseil de compléter la réunion préparatoire à la présente séance.

La séance est ajournée à 20h01.

Madame Françoise Boudrias déclare la séance ouverte à 21 h 17, elle constate le quorum et souhaite la bienvenue à tous les participants.

2020-06-106

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit modifié par l'ajout du point 9.5 – Mandat d'analyse aqueduc Village – puits, station Neveu, consommation actuelle et future.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 21 h 19.

Aucune question n'a été transmise au conseil municipal.

Madame Françoise Boudrias profite de cette période de questions pour mentionner qu'elle a récemment été en contact avec quelques citoyens inquiets de la pression d'eau sur le réseau d'aqueduc Village. Elle précise que cette situation sera traitée dans un mandat d'analyse qui sera confié à la firme Parallèle 54 au cours de la présente séance.

La période de questions est close à 21 h 21.

- 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 2020-06-107** **3.1 Séance ordinaire du 6 mai 2020 tenue à huis clos et en visio-conférence**
- Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leur procès-verbal au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur général et secrétaire-trésorier.
- Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020 tenue à huis clos et en visio-conférence soit approuvé.
- Adoptée
- 04- CORRESPONDANCE**
- 2020-06-108** **4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 29 avril au 28 mai 2020**
- Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 29 avril au 28 mai 2020.
- Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 29 avril au 28 mai 2020.
- Adoptée
- 05- ADMINISTRATION**
- 2020-06-109** **5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 3 juin 2020**
- Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher
Appuyé par madame Geneviève Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 3 juin 2020 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **156 624.63 \$**.
- | | |
|--|-----------------------------|
| Décaissements : chèques 13140 à 13153 | 38 715.07 \$ |
| Chèques annulés | |
| Comptes fournisseurs : chèques 13154 à 13207 | 86 670.32 \$ |
| Salaires du 19 avril au 16 mai 2020 | 31 239.24 \$ |
| Total de la période : | <u>156 624.63 \$</u> |
- Adoptée
- Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.
- Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-06-110

5.2 **Renouvellement de l'entente tripartite relative au programme de Supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis – Résidence D'Ailleboust**

ATTENDU la résolution numéro 2013-05-073 adoptée le 6 mai 2013 relative à la participation de la Municipalité de Sainte-Mélanie au Programme de Supplément au Loyer (PSL) pour une période de cinq (5) ans à la suite de la réalisation du projet de la Résidence D'Ailleboust;

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-259 adoptée le 7 décembre 2015 relative à une entente tripartite relative au programme de Supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis pour la Résidence D'Ailleboust;

ATTENDU que l'entente tripartite a été convenue entre La Société d'habitation du Québec, la Municipalité de Sainte-Mélanie et l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie;

ATTENDU qu'un regroupement des offices d'habitation a eu lieu à compter du 1^{er} janvier 2020 portant maintenant le nom « Office d'habitation au Cœur de Chez-nous »;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler l'entente tripartite pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mars 2023 dont l'entente comprend l'annexe suivante :

No entente	Programme client	Volet	Année prog.	Nbre unités	Participation financière
10787	AccèsLogis	Volet 2	2014	10	Oui

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELLER l'entente tripartite 10787 relative au programme de Supplément au loyer (PSL) dans le cadre du programme AccèsLogis de la Résidence D'Ailleboust pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mars 2023;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) du coût du supplément au loyer;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à madame Mélanie Gallant, directrice de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous et à la Direction des programmes d'habitation de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée

	06- <u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u>
2020-06-111	<p>6.1 <u>Rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 avril au 20 mai 2020</u></p> <p>Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 avril au 20 mai 2020 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.</p> <p>Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :</p> <p>QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période du 21 avril au 20 mai 2020.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée</p>
2020-06-112	<p>6.2 <u>Embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et environnement</u></p> <p>ATTENDU la résolution numéro 2019-01-007 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2019 relative à l'octroi d'un mandat de diagnostic organisationnel au service des ressources humaines de la Fédération québécoise des Municipalités;</p> <p>ATTENDU qu'une des recommandations issues dudit diagnostic organisationnel est de créer un poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement et que cette recommandation a été déposée au comité GRH de la Municipalité;</p> <p>ATTENDU que le conseil municipal souhaite créer ce poste contractuel sur la base d'un essai pour 2020 et qu'il considérera l'opportunité de renouveler celui-ci pour 2021 lors de ses préparatifs budgétaires annuels;</p> <p>ATTENDU la disponibilité immédiate de monsieur Sylvain Nihouarn et que celui-ci a occupé le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement durant trois années à la Municipalité;</p> <p>ATTENDU que monsieur Sylvain Nihouarn a une très bonne connaissance de nos règlements municipaux, de notre territoire, de nos dossiers et de nos logiciels et qu'il est entièrement fonctionnel dès son entrée en fonction;</p> <p>POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault Appuyé par madame Geneviève Poirier</p> <p>QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;</p> <p>QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie est en accord avec la recommandation issue du diagnostic organisationnel quant à la création d'un poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement et qu'il souhaite utiliser la saison estivale 2020 en guise d'essai pour ce poste;</p> <p>QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie embauche Monsieur Sylvain Nihouarn au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment et environnement pour la période du 4 juin au 30 octobre 2020, à l'échelon 1 de la classe 4 de la grille salariale applicable à ce poste;</p>

QUE cette embauche ne soit pas assortie d'une période de probation considérant que monsieur Nihouarn a déjà occupé les fonctions d'inspecteur en bâtiment et environnement pendant trois années pour la Municipalité;

QUE cette embauche soit conclue en vertu des conditions de l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie en vigueur, sauf exceptions mentionnées au contrat d'embauche le cas échéant;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Le vote sur cette résolution est demandé par Jasmin Boucher

Vote pour :

Denis Filiatrault
Daniel Gravel
Gilbert Perreault
Geneviève Poirier

Vote contre :

Jasmin Boucher
Nathalie Lépine

Monsieur Jasmin Boucher informe le conseil que son vote n'est pas négatif à l'endroit de Monsieur Sylvain Nihouarn, mais plutôt qu'il aurait souhaité que ce poste soit prévu au budget 2020 et qu'il fasse l'objet d'un affichage externe.

Madame Nathalie Lépine exprime la même position que celle exprimée par Monsieur Jasmin Boucher.

La résolution est adoptée à la majorité des voix.

Adoptée

2020-06-113

6.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher

ATTENDU la demande de l'Association des propriétaires du lac Rocher afin que soit réalisée une analyse de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher;

ATTENDU que le conseil municipal est favorable à cette initiative afin de protéger le lac Rocher et son environnement ainsi que la qualité de vie de ses résidents et la valeur foncière des immeubles de ce secteur;

ATTENDU la proposition de la biologiste consultante, madame Patricia Brouillette, datée du 29 mai 2020 pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher;

ATTENDU

qu'il y a lieu de répartir équitablement les coûts de cette étude aux propriétaires fonciers du secteur visé et qu'un règlement de tarification à cet effet sera adopté ultérieurement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Nathalie Lépine Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à madame Patricia Brouillette, biologiste consultante, pour la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher pour un montant n'excédant pas douze mille deux cent quatre-vingt-huit dollars (12 288 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux postes budgétaires appropriés;

DE RÉPARTIR cette dépense équitablement aux propriétaires fonciers du secteur visé;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-06-114

6.4 Avis de motion d'un règlement de tarification relatif à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher

Avis de motion est donné par Françoise Boudrias à l'effet de déposer et adopter, lors de séances ultérieures, un règlement de tarification relatif à la réalisation d'une étude de la qualité de l'eau des tributaires et fossés de drainage du lac Rocher.

Françoise Boudrias informe que le projet de règlement sera disponible pour consultation lors de son dépôt à une séance ultérieure.

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est ajouté.

08- LOISIRS ET CULTURE

2020-06-115

8.1 Installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs

ATTENDU

l'achat d'un abreuvoir extérieur adopté par résolution numéro 2020-04-079 à la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2020 destiné au Centre des Loisirs;

ATTENDU

les deux soumissions reçues pour l'installation d'un abreuvoir extérieur au Centre des Loisirs :

Plomberie Sylvain Miron Inc.	1 700.00 \$
Plomberie Éric Lévesque	1 802.70 \$

ATTENDU

que l'entreprise Plomberie Sylvain Miron Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux d'installation de l'abreuvoir;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par madame Nathalie Lépine
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER l'entreprise Plomberie Sylvain Miron Inc pour l'installation dudit abreuvoir au Centre des Loisirs pour un montant n'excédant pas mille sept cents dollars (1 700.00 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié ;

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-06-116

8.2 Amnistie des frais de retard des abonnés de la Bibliothèque Louise-Amélie-Panet engendrés dans le contexte de la COVID-19

ATTENDU

que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de la déclaration d'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec à l'échelle provinciale en date du 13 mars 2020, la Bibliothèque Louise-Amélie-Panet (la Bibliothèque), en vertu des décrets 177-2020 et 501-2020, est fermée depuis le 15 mars 2020;

ATTENDU

que les abonnés ayant des prêts de documents depuis la fermeture du 15 mars 2020 ont vu leur date de retour automatiquement reportée, sans frais de retard, jusqu'au 15 juin 2020;

ATTENDU

que le Réseau biblio a été en mesure d'élaborer et de présenter à ses membres un document intitulé : « Cadre de référence pour la réouverture des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19 » (le Cadre de référence) lors de séances d'information par visioconférence au courant de la semaine du 25 mai 2020;

ATTENDU

que ce Cadre de référence suggère notamment au conseil municipal d'adopter une résolution afin de permettre l'amnistie des frais de retard des abonnés dans le contexte de la COVID-19, afin de favoriser le retour des documents de même que de permettre l'accessibilité des services de la Bibliothèque à tous ses abonnés, et ce, sans pénalité;

ATTENDU

qu'il est fortement déconseillé de manipuler de l'argent étant donné la durée de vie de quatre heures du Coronavirus sur la monnaie;

ATTENDU

que cette mesure s'applique uniquement aux frais de retard engendrés par la fermeture de la Bibliothèque le 15 mars 2020;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER temporairement et jusqu'à nouvel ordre l'amnistie des frais de retard pour tous les abonnés de la Bibliothèque engendrés dans le contexte de la COVID-19.

Adoptée

2020-06-117

8.3 Tenue d'un camp de jour estival pour la période du 29 juin au 21 août 2020

ATTENDU que les autorités de santé publique du Québec ont autorisé l'ouverture des camps de jour pour l'été 2020, mais avec une importante série de mesures liée à la COVID-19, y compris la réduction de la taille des groupes, la séparation des groupes et diverses mesures d'hygiène ;

ATTENDU que ces diverses mesures obligent une réorganisation complète du camp de jour estival et un nombre limité de places disponibles ;

ATTENDU que tout sera mis en œuvre pour protéger la santé des enfants, de leur famille et des animateurs, mais qu'en ces temps de pandémie le risque zéro n'existe pas ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Nathalie Lépine
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un camp de jour estival selon les modalités suivantes :

- Limiter le nombre total d'inscriptions à soixante et onze (71) enfants et selon les ratios par groupe d'âge prévus par les autorités de santé publique;
- Fixer le tarif d'inscription à vingt-cinq dollars (25 \$) par enfant. Ce tarif étant non-remboursable;
- Fixer le tarif par enfant à soixante-cinq dollars (65 \$) par semaine et permettre l'inscription à la semaine ou pour toute la durée du camp de jour au choix du parent ou des parents ;
- D'accorder un rabais sur la tarification du camp de jour de 25 % pour le second enfant d'une même famille et de 50 % pour le troisième enfant et suivant d'une même famille;
- Fixer la période du camp de jour du 29 juin au 20 août 2020 inclusivement à raison de 4 jours par semaine, du lundi au jeudi, de 8 h 00 à 17 h 00;

- Ne pas offrir le service de garde (a.m. et p.m.) afin d'assurer la séparation des groupes;

D'AUTORISER les responsables du camp de jour à effectuer un remboursement au prorata des semaines restantes en cas d'annulation d'un groupe ou de l'exclusion d'un enfant pour cause de COVID-19;

QUE soit évalué, à l'automne 2020 et lorsque seront connues les modalités de toute aide financière gouvernementale pour la tenue des camps de jour, la possibilité de remettre une partie de cette aide aux parents d'enfants inscrits au camp de jour estival 2020.

Adoptée

2020-06-118

8.4 Embauche du personnel d'animation au camp de jour pour la saison estivale 2020

ATTENDU que le service des Loisirs offre le service de camp de jour aux familles de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU la situation de la pandémie de la COVID-19, le service des Loisirs ne peut offrir aux familles de Sainte-Mélanie le service de garde du camp de jour ;

ATTENDU l'embauche de madame Florence Lavallée au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2020 par résolution portant le numéro 2020-03-056 lors de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2020 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'embaucher le personnel d'animation pour le camp de jour pour la saison estivale 2020 ;

ATTENDU la recommandation du service des Loisirs quant aux candidatures du personnel du service d'animation du camp de jour estival 2020 dont l'embauche de onze (11) animatrices-animateurs est requis pour respecter le ratio moniteur/enfants en fonction des groupes d'âge ;

ATTENDU que selon la recommandation du service des Loisirs, l'embauche de cinq (5) aides-animatrices-animateurs est requis pour appuyer les animatrices-animateurs dans leur fonction ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'EMBAUCHER madame Audrey Chevrette au poste d'animatrice du camp de jour au taux horaire de quinze dollars et cinquante cents (15.50 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 36 heures et pour une période de 9 semaines;

D'EMBAUCHER madame Megan Boucher au poste d'animatrice du camp de jour au taux horaire de quinze dollars (15.00 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 36 heures et pour une période de 9 semaines;

D'EMBAUCHER messieurs William Rotondo et Simon Gagné aux postes d'animateur du camp de jour au taux horaire de quatorze dollars et cinquante cents (14.50 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 36 heures et pour une période de 9 semaines;

D'EMBAUCHER mesdames Camille Lavallée, Emy-Jade Michaud, Marie-Lou Lasalle, Béatrice Coulombe et monsieur Bobby Brien-Laporte aux postes d'animatrice-animateur du camp de jour au taux horaire de quatorze dollars (14.00 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 36 heures et pour une période de 9 semaines;

D'EMBAUCHER madame Alexanne Tremblay et monsieur Shawn-William Tremblay aux postes d'animatrice-animateur du camp de jour au taux horaire de treize dollars et soixante cents (13.60 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 36 heures et pour une période de 9 semaines;

D'ACCORDER un stage avec compensation monétaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par semaine à mesdames Audrey Sansoucy, Marie-Soleil Joly et Magalie Charette et messieurs Marc-Antoine Leclerc et Mathis Cusson, à titre d'aide-animatrice et aide-animateur du camp de jour pour une période couvrant les activités du camp de jour ;

D'ACCORDER une hausse de 5 % sur la rémunération prévue au budget 2020 afin de tenir compte des circonstances et efforts particuliers liés à la pandémie Covid-19;

D'ACCORDER à la fin du camp de jour une prime d'assiduité de 5 % sur la rémunération brute totale afin de tenir compte des circonstances et efforts particuliers liés à la pandémie Covid-19;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-06-119

8.5 Approbation déconfinement activités loisirs et culture

ATTENDU

que plusieurs activités municipales de loisirs, culture et de la bibliothèque ont été annulées et/ou reportées en raison des directives des autorités de santé publique du Québec en lien avec la pandémie Covid-19 ;

ATTENDU

que le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de réaliser certaines activités de loisirs et à la bibliothèque dans le respect des mesures préconisées par les autorités de santé publique du Québec ;

ATTENDU les propositions d'activités du service des Loisirs et de la bibliothèque Louise-Amélie-Panet et la recommandation favorable du comité loisirs et culture ;

ATTENDU que le conseil municipal rappelle à tous les participants aux activités l'importance de respecter les consignes des autorités de santé publique et les directives des employés municipaux qui assurent la prestation de ces activités ;

ATTENDU que le conseil municipal est conscient des risques associés à la pandémie Covid-19, mais réitère la nécessité pour les citoyens de pouvoir se divertir et se récréer ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la tenue des activités estivales 2020 dans le respect des directives émanant des autorités de santé publique du Québec et des meilleures pratiques préconisées par les associations et regroupements en loisirs et culture :

- Défilé de la fierté québécoise;
- Ciné-Parc en plein air;
- Mel-a-Pero;
- Ouverture du parc des Sables et ses installations;
- Ouverture de la bibliothèque;
- Local des jeunes l'Amigo.

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié ;

DE MANDATER le personnel du service des Loisirs et de la bibliothèque pour la mise en place des mesures et échéanciers relatifs à la présente résolution.

Adoptée

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2020-06-120

9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 avril au 20 mai 2020

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 avril au 20 mai 2020 tel que préparé par monsieur Gabriel Charette, contremaître du service des Travaux publics.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 21 avril au 20 mai 2020.

Adoptée

2020-06-121

9.2 Octroi d'un contrat pour le traçage de 52 km de lignes de rue pour l'exercice financier 2020

ATTENDU l'appel d'offres pour le traçage de 52 km de lignes de rue demandé par monsieur Gabriel Charette, contremaître du service des Travaux publics ;

ATTENDU les offres reçues de trois (3) soumissionnaires pour le traçage de 52 km de lignes de rue :

Soumissionnaires	Montant
Marquage Traçage Québec	10 868.00 \$
Entreprise T.R.A. (2011) Inc.	17 992.00 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Gabriel Charette, contremaître du service des Travaux publics d'accorder le contrat pour le traçage de 52 km de lignes de rue au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Marquage Traçage Québec ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par monsieur Daniel Gravel Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un contrat pour le traçage de 52 km de lignes à la compagnie Marquage Traçage Québec pour un montant n'excédant pas dix mille huit cent soixante-huit dollars (10 868 \$) plus taxes pour l'exercice financier 2020 :

Description	Montant
22.4 km ligne jaune simple à 209 \$/km	4 681.60 \$
29.6 km ligne de rive blanche à 209 \$/km	6 186.40 \$

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008) ;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître du service des Travaux publics et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-06-122

9.3 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation d'un avis géotechnique pour des travaux de stabilisation de talus projetés sur un tronçon de la rue Bernard

ATTENDU le glissement de terrain survenu en rive de la rivière L'Assomption en avril 2017 dont un périmètre de sécurité a été établis jusqu'à la réalisation de travaux de stabilisation de talus sur un tronçon de la rue Bernard;

ATTENDU la résolution numéro 2017-09-273 adoptée le 5 septembre 2017 relative à l'octroi d'un mandat de services professionnels accordé à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. pour la préparation de l'étude d'avant-projet pour des travaux de stabilisation du talus et la réfection ou le remplacement d'un ponceau sur la rue Bernard ;

ATTENDU le rapport d'étude préliminaire MSME-1701 préparé par monsieur David Beauséjour, ingénieur pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. le 3 janvier 2018 ;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue le 25 février 2020 de la compagnie SOLMATECH relative la réalisation d'un avis géotechnique pour les travaux de stabilisation de talus projetés sur un tronçon de la rue Bernard ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à la compagnie **SOLMATECH** pour la réalisation d'un avis géotechnique pour des travaux de stabilisation de talus projetés sur un tronçon de la rue Bernard pour un montant n'excédant pas trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) plus taxes;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en l'affectant au surplus libre de la Municipalité, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin ;

DE MANDATER monsieur Gabriel Charette, contremaître au service des Travaux publics et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2020-06-123

9.4 Fin de probation de monsieur Dominic Durand, contremaître adjoint du service des Travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2019-11-249 décrétant l'embauche de monsieur Dominic Durand au poste de contremaître adjoint du service des Travaux publics à compter du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU que ce poste est permanent, régulier et à temps complet ;

ATTENDU que la politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Mélanie prévoit une période de probation de 1 040 heures pour ce poste prenant fin le 29 mai 2020 ;

ATTENDU le rapport d'évaluation de rendement déposé par ses supérieurs immédiats, monsieur Claude Gagné, directeur général et monsieur Gabriel Charrette, contremaître du service des Travaux publics ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE PRENDRE ACTE du rapport d'évaluation de rendement de monsieur Dominic Durand, tel que déposé par monsieur Claude Gagné, directeur général;

D'APPROUVER la fin de probation et confirmer monsieur Dominic Durand dans ses fonctions de contremaître adjoint du service des Travaux publics pour la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2020-06-124

9.5 **Mandat d'analyse aqueduc Village – puits, station Neveu, consommation actuelle et future**

ATTENDU que le réseau d'aqueduc Village connaît à tous les printemps une forte hausse de la consommation d'eau potable ;

ATTENDU que le règlement 387-99 édicte les dispositions concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'un réseau municipal et que la Municipalité fait des rappels périodiques sur ces dispositions ;

ATTENDU que cette hausse de consommation est problématique en tenant compte de la capacité actuelle des puits et de la dimension des réservoirs de la station Neveu alimentant le réseau d'aqueduc Village ;

ATTENDU que le périmètre urbain de Sainte-Mélanie est appelé à se développer au cours des prochaines années, que ce développement sera raccordé au réseau d'aqueduc Village et que le conseil souhaite déterminer avec précision les besoins en eau potable et les installations et équipements requis pour assurer cette desserte ;

ATTENDU que le conseil municipal est préoccupé par cette situation et souhaite obtenir une analyse objective et professionnelle quant à celle-ci ;

ATTENDU la proposition de services professionnels à taux horaires datée du 3 juin 2020 de la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'OCTROYER un mandat de services professionnels à taux horaires à la firme **Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.** pour l'analyse du réseau d'aqueduc Village, les puits et réservoirs de la station Neveu, la consommation historique, actuelle et future et recommandations inhérentes, pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) plus taxes, tel que formulé à leur proposition de services datée du 3 juin 2020;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds des abonnés du réseau d'aqueduc Village;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- VARIA

Aucun point n'est ajouté.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 21 h 47.

Aucune question.

La période de questions est close à 21 h 48.

2020-06-125

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault
Appuyé par monsieur Daniel Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 21 h 49.

Adoptée

Françoise Boudrias
Mairesse

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier